REGLEMENT CHALLENGE DU BAS-RHIN DE CYCLO-CROSS

2026-2027

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
BAS-RHIN

Article 1

Le challenge du Bas-Rhin de cyclo-cross est ouvert à tous les licenciés FFC et frontaliers.
Toutes les épreuves du Bas-Rhin inscrites au calendrier FFC font partie de ce challenge.

Article 2

Ce challenge est ouvert aux catégories : école de cyclisme U9 à U15 G et F, U17 G et F, U19 H, Seniors, Masters + 40 ans, Masters + 50 ans, Féminines. Pour figurer au classement, tous les coureurs devront être licenciés à la FFC.

Article 3

Les épreuves devront obligatoirement comporter ces catégories pour figurer au challenge
Tous les Cyclo-Cross du calendrier FFC se déroulant dans le Bas-Rhin sont pris en compte pour le classement général final. Ne sont pas prises en compte les épreuves à l'américaine.

Article 4.

Le challenge attribue des points selon le barème ci-dessous : les 30 premiers marqueront des points.
35, 32, 30, 28, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
Chaque coureur marquera les points de sa place réelle de sa catégorie dans l'épreuve.

Article 5

Catégories :

Garçons U9, U11, U13, Ul5, U17, U19, Seniors, Masters + 40 ans, Masters + 50 ans,

Filles U9, U11, U13, Ul5, U17, Féminines

Article 6

Classement Général : Il se fait par addition de points. Sera déclaré vainqueur (ou leader du classement intermédiaire) le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points.

en cas d'ex-aequo, il sera tenu compte :
1 – du nombre de meilleures places,
2 – du nombre de participation,
3 – du classement de la dernière épreuve

Article 7

Pour toutes les épreuves du challenge des catégories « jeunes » de U9 à U17, la mise en grille se fera par tirage au sort.

Pour toutes les épreuves du challenge des autres catégories, la mise en grille se fera selon les critères suivants :

- Coureurs classés au dernier classement UCI,
- Champion Régional sortant s'il appartient toujours à la même catégorie,
- Champion d'Alsace s'il appartient toujours à la même catégorie,
- Suivant le ranking Régional.

Article 8

Le premier dossard de la catégorie sera porté par le leader du challenge (1, 21, 51, 81, etc.).

Article 9

Les classements du Challenge seront diffusés sur le site du Comité du Bas-Rhin et sur Facebook après chaque manche.

Article 10

Le classement final : Tout coureur intéressé par le classement général final devra participer obligatoirement au dernier Cyclo-cross. Les leaders de chaque catégorie seront récompensés à l'issue de cette dernière épreuve.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
GRAND EST

Article 11

Différends, contestations ou cas non prévus : tous les différends, contestations ou cas non prévus concernant l'organisation et le système des points du Challenge seront de la compétence exclusive du comité départemental organisateur du Challenge. Les décisions afférentes prises par le collège des commissaires sont irrévocables et sans appel.

L'organisateur du Challenge se réserve le droit d'exclure ou de refuser le départ à une ou plusieurs manches du Challenge, à tout(e) compétiteur(trice) qui par son attitude, ses commentaires, ses écrits, ses actions sur les réseaux sociaux porterait atteinte à la bonne réputation du Challenge.